

**COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 mai 2015 à 20 heures 30**

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocations du 5 mai 2015

Publié le 18 mai 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

LEGER Bruno	LAURENT Sarah	LEFAIX Thierry
DUCHEMIN Béatrice	RAIMBAUD Jean-Paul	LECONTE Céline
SAMSON Patrick	DIGUET Alexandra	MAYNADIE Vincent
LEPOITTEVIN Isabelle	DAUVIN Denis	HENRY Céline
JAUSET Jean-Paul	GROF Béatrice	LELONG Sébastien

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Excusés ayant donné une procuration

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant	A	Nom du mandataire
MAYNADIE Vincent	A	LEGER Bruno
HENRY Céline	A	LAURENT Sarah

Madame Béatrice DUCHEMIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 Approbation du compte rendu du 03 avril 2015

Les membres du conseil **municipal**, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance du 03 avril 2015.

2 Vote des subventions - Délibération n° 12MAI15_0044

Les responsables de la vie associative ont été reçus en mairie le lundi 30 mars 2015. La commission des finances s'est réunie le mardi 14 avril 2015 et a examiné avec intérêt les différentes demandes.

Le conseil municipal attribue les subventions aux associations indiquées dans le tableau figurant ci-dessous. Les crédits nécessaires sont portés à l'article 6574 du budget primitif 2015.

De plus, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention nécessaire au versement de la subvention supérieure ou égale à 23 000 € pour Vitanim'Hag et l'Etoile Sportive Pointe de la Hague.

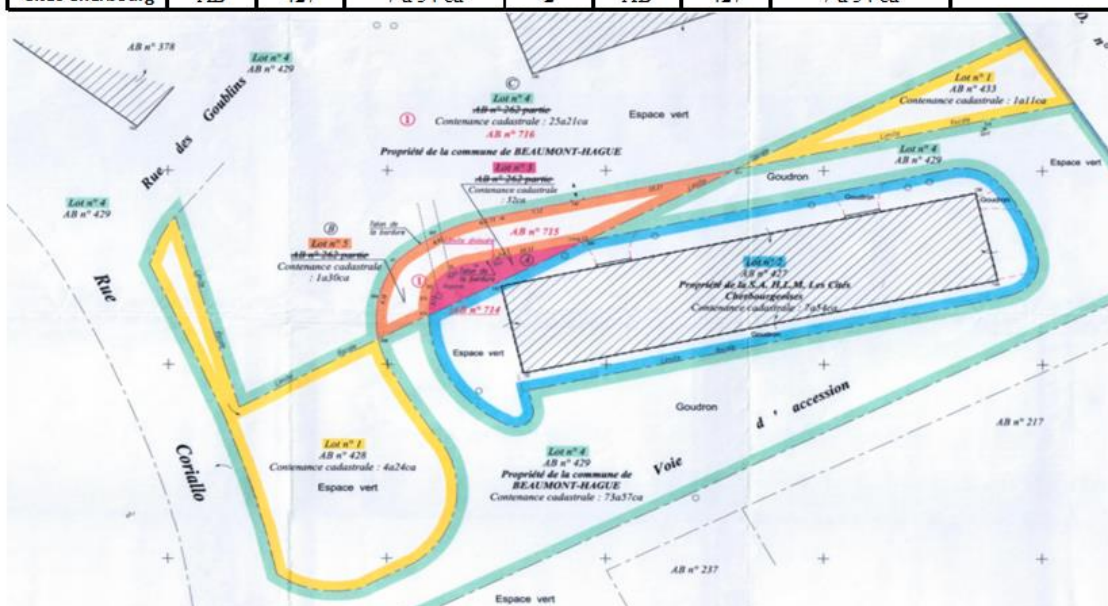
Bruno LEGER, Président des « Cheveux blancs », Sébastien LELONG, Président du Comité des fêtes, Jean-Paul JAUSET, bénévole au Comité des fêtes, Sarah LAURENT, Présidente de Vitanim'Hag et Céline LECONTE, Trésorière de Vitanim'Hag n'ont pas pris part au vote concernant leur association.

NOM DE L'ORGANISME	Subvention 2015	NOM DE L'ORGANISME	Subvention 2015
ACPG - CATM - TOE - Veuves section communale Beau	400.00 €	Report sous-total	43 490.00 €
Anciens combattants section cantonale	100.00 €	Hag'Teurs – Grévit'alité	50.00 €
ADMR	100.00 €	Hag'Gym	100.00 €
ANTIROUILLE	50.00 €	Hague Marine	50.00 €
APE Les Petits Poètes	1 000.00 €	Hague Natation	350.00 €
Avenir Agricole Cantonal	50.00 €	Hague racing club Junior	50.00 €
Association Culture et Formation Musicale	50.00 €	Hague Smash Loisirs (Badminton)	100.00 €
Aveugles de la Manche	20.00 €	Handball Pointe Hague	1 000.00 €
Banque alimentaire	20.00 €	Handball Pointe Hague Subv. Except. finale coupe	200.00 €
La Barjo	500.00 €	Groupe Entraide Handicapés physiques de la Hague	200.00 €
CAACH	90.00 €	Jeune amicale des pompiers	300.00 €
Carrière 2000 (Forum des métiers) - votée CM 12 janvier	100.00 €	Judo Club de la Hague	1 400.00 €
Cherbourg Allaitement	20.00 €	Judo Club de la Hague (achat plaque)	300.00 €
Cheveux Blancs	2 000.00 €	Les Etoiles de la Hague	300.00 €
Chorale Les Quatre Vents	50.00 €	Les Haguards - Amicale cycliste	50.00 €
Club des Archers de la Hague	120.00 €	Les Primevères	200.00 €
Club des Retraités du Canton	50.00 €	Los Mapados - animation musicale	200.00 €
Club des Sans Souci	500.00 €	Parents d'élèves du CES	200.00 €
Collège le Hague Dike "BIODIVERSITE" votée CM 10 mars	250.00 €	Planète Môme	50.00 €
Collège le Hague Dike "BERLIN" 5 collégiens	150.00 €	Secours Catholique	100.00 €
Collège le Hague Dike (Foyer Socio Educatif)	300.00 €	SNSM – Station de Goury	500.00 €
Comité des fêtes Beaumont Madeleine	6 000.00 €	Société de Chasse La Sauvette	50.00 €
Ecole Cotis Capel - Voyage Paris votée CM 12 janvier annulé	0.00 €	Société Hippique Rurale	400.00 €
Croix Rouge	20.00 €	Société Hippique Rurale - Résiliation bail	5 000.00 €
Donneurs de Sang	20.00 €	Tennis Club de la Hague	1 400.00 €
Entraide Sociale du 3ème Âge	2 730.00 €	UFOLEP Raid des Contrebandiers	100.00 €
Etoile Sportive Pointe Hague	3 500.00 €	Visite malades Ets hospitaliers	100.00 €
Etoile Sportive Pointe Hague (emploi)	23 000.00 €	Vitanim'Hag – DSC jeunesse	61 818.00 €
Foll'Car	100.00 €	Vitanim'Hag - Commune avance de 30000 € votée CM 10 mars	30 000.00 €
Gèn'Action pour le Téléthon	100.00 €	Vitanim'Hag – Commune	26 000.00 €
Gym Volontaire de la Hague	100.00 €		
Hag'FM Subvention exceptionnelle votée CM 12 janvier	1 500.00 €	Total des subventions attribuées	174 058.00 €
Hag'FM	500.00 €	Enveloppe votée	175 000.00 €
Sous- Total	43 490.00 €	Solde du compte 6574	942.00 €

3 Finalisation des cessions et régularisations foncières au droit de l'ancienne gendarmerie Délibération n° 12MAI15_0045

Afin de finaliser les cessions et régularisations foncières au droit de l'ancienne gendarmerie pour les incorporer au lotissement envisagé, le conseil municipal a autorisé les négociations pour un ensemble de terrains. Un plan d'état des lieux et parcellaire a été établi afin de délimiter l'emprise exacte des parcelles à savoir :

PROVENANCE				DESTINATION				
PROPRIETAIRE	SECTION	N°	SUPERFICIE	LOT	SECTION	N°	CITES CHERBOURGEOISES	COMMUNE
Commune	AB	262	26 a 83 ca	3	AB	714	0 a 32 ca	
				5	AB	715		1 a 30 ca
				4	AB	716		25 a 21 ca
Cités Cherbourg	AB	428	4 a 24 ca	1	AB	428		4 a 24 ca
Cités Cherbourg	AB	433	1 a 11 ca	1	AB	433		1 a 11 ca
Cités Cherbourg	AB	427	7 a 54 ca	2	AB	427	7 a 54 ca	



Pour mémoire, les frais de géomètre ont été supportés par moitié entre les Cités Cherbourgeoises et la commune de Beaumont-Hague et le montant de la transaction a été fixé à 20 000 € pour les 503 m² (424 m² + 111 m² - 32 m² décrits ci-dessus). Les frais d'actes seront supportés par la commune de Beaumont-Hague pour l'acquisition des terrains.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique et tout document inhérent à la présente aliénation en l'étude Chantereyne de Maîtres ROSETTE – POUZENC - CLAVIER, notaire à Brix.

Les crédits figurent à l'article 2111-256 du Budget Primitif 2015 pour 20 000 €.

4 Indemnité du receveur municipal - Délibération n° 12MAI15_0046

Monsieur le maire a produit à chaque conseiller municipal la délibération en date du 18 avril 2014, (Accusé de réception en préfecture 050-215000415-20140418-18AVR2014_0037-DE, reçue le 24/04/2014) relative à l'indemnité du receveur municipal.

Considérant que Madame Kristell COLIN a succédé à Madame Armelle CAU au début de l'année 2015, le conseil est invité à formuler de nouveau son avis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Décide :

- ✓ de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- ✓ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- ✓ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Kristell COLIN, receveur municipal,
- ✓ de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €

Précise que la décision qui sera prise aura un caractère permanent et ne devra être renouvelée qu'en cas de modification du taux, de renouvellement du Conseil Municipal ou de changement de receveur municipal. Monsieur le Maire ajoute que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus à l'article 6225 du budget primitif de l'année 2015.

5 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Délibération n° 12MAI15_0047

Le 18 novembre 2014, les services préfectoraux ont adressé une circulaire concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (programmation 2015). Les principes généraux se déclinent de la manière suivante :

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) a été créée par l'article 179 de la loi de Finances n° 2010-1657 du 29/12/2010 et résulte de la fusion de la Dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la Dotation de développement rurale (DDR). Elle est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux et touristiques, et à favoriser le maintien et le développement des services publics et des services à la population en milieu rural.

Considérant qu'une programmation complémentaire aura lieu dans le courant du quatrième trimestre si les reliquats sont importants, pour affecter, le cas échéant, les crédits disponibles à l'issue de la programmation principale, ainsi que ceux qui auraient été rendus disponibles dans l'intervalle. Les dossiers devront être déposés avant le 30 juin 2015.

Pour ce qui concerne la réfection d'un sol synthétique sur un court de tennis, la catégorie 3.2 (équipement sportif polyvalent et de spécialité) est totalement adéquate. Le taux de subvention escompté s'élève à 35 % du montant prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable.

Bien évidemment, il conviendra dans le cadre de l'instruction de cette demande, que les avis de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de l'inspection académique soient sollicités.

Monsieur le maire soumet le plan de financement qui figure ci-dessous et propose d'ériger un dossier afin de solliciter une subvention à ce titre.

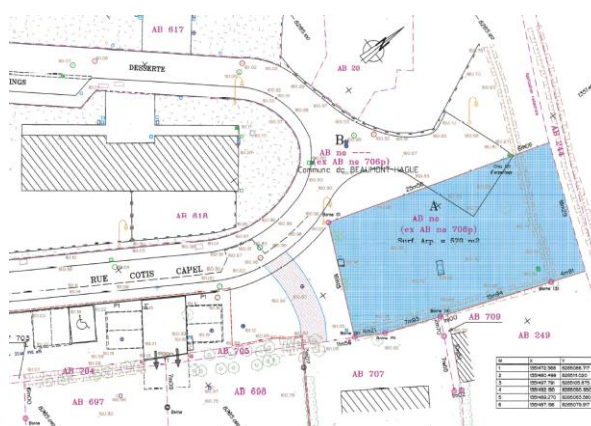
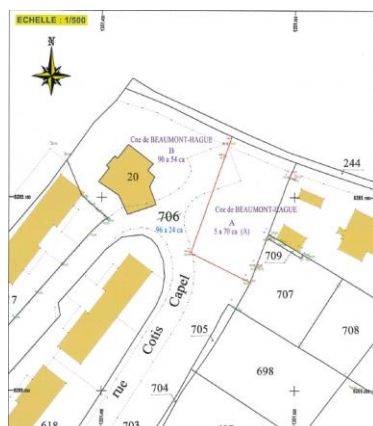
DEPENSES		RECETTES		
Description	Montant HT	Financement	Montant HT	Taux
Travaux	19 301.20 €	Fonds de concours CCH	9 650.60 €	50%
		DETR	6 755.42 €	35%
		Autofinancement programme 2313 -259	2 895.18 €	15%
Total	19 301.20 €	Total	19 301.20 €	100%

Après délibération, le conseil municipal approuve le plan de financement et accepte qu'une dotation d'équipement des territoires ruraux programmation 2015 soit sollicitée.

Pour mémoire, le programme 2313 – 259 rénovation d'un court de tennis figure au Budget Primitif 2015.

6 Approbation des documents réalisés par Géomat – Lotissement Cotis Capel - Délibération n° 12MAI15_0048

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 19 juin 2014 portant sur la désignation de Géomat pour l'extension du lotissement Cotis Capel. Afin de créer un lot supplémentaire dans la parcelle cadastrée section AB 706, monsieur le maire présente à l'assemblée un plan de division et de bornage, un document d'arpentage et le procès-verbal de délimitation du parcellaire cadastrale ainsi dressés qui détache un lot de 570 m².



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'ensemble des documents présentés et d'autoriser monsieur le maire à les signer.

7 Résiliation du bail avec la Société Hippique Rurale - Délibération n° 12MAI15_0049

L'intitulé de ce point à l'ordre du jour n'aurait pas dû être nommé «Résiliation de la convention avec la Société Hippique Rurale» puisqu'il s'agit de la «Résiliation du bail». Afin de retrouver la pleine jouissance des installations sises au haras et en accord avec le conseil d'administration de la

Société Hippique Rurale, monsieur le maire propose de verser 5 000 € à titre d'indemnité sous forme de subvention. Après en avoir délibéré le conseil accepte selon les suffrages suivants :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

8 Charte d'entretien des espaces publics - Délibération n° 12MAI15_0050

Chaque élu a été destinataire de la charte d'entretien des espaces publics soumise par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). L'objectif est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celles utilisées pour la production d'eau potable).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ✓ accepte les termes du niveau 1 de cette charte qui comprend (formation, audit, conseil, documentation, ...) pour un coût de 2310 € financé à hauteur de :
 - 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie
 - 25 % par le conseil départemental de la Manche
 - 25 % par la commune de Beaumont-Hague
- ✓ autorise monsieur le maire à signer ladite charte qui demeurera annexée à la présente délibération.

9 Affaires et questions diverses

9.1 Rénovation des terrains de football - Délibération n° 12MAI15_0051

Monsieur Thierry LEFAIX informe l'assemblée délibérante qu'il a sollicité 3 devis pour la régénération des terrains de football. Il présente et commente le rapport de consultation. A l'analyse de celui-ci, il est proposé de retenir l'offre d'un montant de 6 035.40 € de l'entreprise SPARFEL qui a également répondu pour l'aération et le décompactage du terrain synthétique.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité. Les crédits nécessaires figurent à l'article 61521 Entretien de terrains.

9.2 Choix du prestataire pour le feu d'artifice du 19 juillet 2015 - Délibération n° 12MAI15_0052

Madame Béatrice DUCHEMIN présente au conseil municipal un tableau d'analyse des 3 offres d'un montant de 5 000 € TTC relatives au feu d'artifice qui sera tiré pour clôturer la fête de la Madeleine 2015. Elle suggère de choisir le devis de l'entreprise PLEIN CIEL distributeur RUGGIERI qui propose de mettre ses compétences pyrotechniques et de sonorisation pour un montant de 5 000 € TTC. De plus, l'assurance annulation est comprise dans le prix mentionné.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de sélectionner l'entreprise PLEIN CIEL sise 100, rue Louise Michel 50000 Saint-Lô pour l'organisation du feu d'artifices lors de la fête de la Madeleine du 19 juillet prochain.

Autorise, monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

9.3 Structure gonflable - Délibération n° 12MAI15_0053

Madame Béatrice DUCHEMIN soumet à l'assemblée délibérante deux devis de location avec montage et démontage de structures gonflables aux dates suivantes :

- mercredi 8 juillet 2015 => La girafe
- mercredi 29 juillet 2015 => Le château fantôme
- mercredi 5 août 2015 => Le chat
- mercredi 19 août 2015 => La vachette sous arches

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité celui de FUNNY-JUMP qui s'élève à 800.00 €. Le mandatement de la facture sera effectué sur le compte 6188 Autres frais divers.

9.4 Fête de la Madeleine - - Délibération n° 12MAI15_0054

9.4.1 Fixation des droits de place pour la fête foraine.

Chaque année, lors de la fête de la Madeleine, la commune accueille la fête foraine. Le Comité des fêtes qui à l'origine gérait les emplacements et encaissait ces droits de place ne souhaite plus le faire suite aux problèmes rencontrés l'an passé avec les forains.

L'installation de ces manifestations requiert une autorisation d'occuper le domaine public délivrée par l'autorité territoriale et donne lieu au paiement de droits de place, contrepartie de cette occupation privative à des fins commerciales. Le paiement des droits de place s'effectue avant chaque installation.

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante un tarif à 4 Euros le mètre linéaire pour les droits de place relatifs aux manèges et stand en fonction de leur encombrement lors de la fête foraine.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité
 Approuve le tarif des droits de place perçus tels que définis ci-dessus,
 Dit que ces tarifs prendront effet pour toute installation à compter de la Madeleine 2015,
 Dit que les produits tarifaires seront encaissés sur le budget communal (chapitre 70)

9.4.2 Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place

Considérant qu'il conviendra d'obtenir l'avis conforme et préalable du comptable, l'assemblée délibérante de Beaumont-Hague décide qu'il sera institué lors de la prochaine réunion de conseil municipal une régie en matière de recettes des droits de place de la fête foraine de la Madeleine sur le territoire de la commune.

9.5 Association Raz Blanchard et Hydroliennes

Monsieur le maire informe le conseil que dans le cadre du projet d'installation d'hydroliennes dans le Raz Blanchard, des habitants de la pointe de la Hague ont créé une association. Elle se dénomme : Raz Blanchard et Hydroliennes, son siège est situé à Jobourg.

L'association a pour but d'accompagner le projet et de suivre l'impact de cette installation afin de préserver les milieux marins et terrestres. L'association soutient le projet d'exploitation de l'énergie dégagée par l'un des courants les plus puissants du monde qu'est le Raz Blanchard.

La côte de la pointe de La Hague est régie par la loi de protection du littoral. Tout est fait pour la préserver, parfois même de manière contraignante pour les habitants. Ce projet doit se concrétiser

dans ce cadre et tenir compte des contraintes.

La première étape étant l'installation et le raccordement au réseau de deux fermes expérimentales. Les dossiers préalables avancent significativement et l'association y est maintenant associée.

9.6 Dates à retenir

Monsieur le maire propose de retenir les dates qui suivent:

- Mercredi 20 mai à 10 h 30 : Commission d'attribution des places E.A.J. E. « La Marette »
- Mercredi 20 mai à 20 h à Valognes (Hôtel Dieu) : Réunion BDP « Nouvelle politique départementale de lecture publique »,
- Jeudi 21 mai à 17 h 30 en mairie de Beaumont-Hague : Réunion des maires - Présentation bilan d'activité de la gendarmerie,
- Jeudi 21 mai à 18 h 30 à Valognes Salle du Château : Réunion d'information sur les communes nouvelles,
- Mercredi 27 mai à 20 h 30 : Commission du personnel emploi jeunes été,
- Mercredi 3 juin à 11 h 15 : Réception des jeunes Berlinois avec leurs correspondants du Collège « Le Hague Dike »,
- 3 juin à 20 h 30 : Commission culture pour la création de la médiathèque,
- 8 juin à 18 h 30 : Réunion avec la BDP,
- Samedi 5 et dimanche 6 septembre 2015 : Réception de nos amis d'Aurigny

9.7 Le concert de stars des années 80

Question de monsieur Denis DAUVIN à monsieur Sébastien LELONG : ma mémoire me fait peut-être défaut, mais j'aimerais savoir quand le conseil municipal a pris la décision de ne pas soutenir le comité des fêtes pour l'organisation du concert en 2015 des années 80 ? Monsieur Sébastien LELONG a répondu en disant qu'il va répondre à la question en tant que président du comité des fêtes mais hors conseil municipal. Monsieur le maire confirme qu'il n'a jamais refusé le soutien de la commune au comité des fêtes pour l'organisation d'un nouveau concert.

9.8 Circulation impasse des Violettes

Monsieur Patrick SAMSON informe le conseil que certains riverains se plaignent que deux automobilistes roulent trop vite dans cette impasse, il leur sera envoyé un courrier.

9.9 Commission d'attribution des logements des Cités Cherbourgeoises

De nombreux logements sont vacants et monsieur Jean-Paul JAUSET demande pourquoi la commune n'est pas représentée en commission d'attribution des logements des Cités Cherbourgeoises. Monsieur le maire répond que même si la commune n'y assiste pas, l'ensemble des dossiers présentés en mairie sont défendus et qu'aucun demandeur ne s'est plaint du non traitement de son dossier.

9.10 Fermeture d'une classe à l'école maternelle Jacques Prévert

Monsieur Sébastien LELONG expose que la presse a annoncé une fermeture de classe à l'école maternelle Jacques Prévert qui a été confirmée par l'inspection académique et demande quelles mesures la commune envisagent-elle d'entamer. Monsieur le maire lui répond que le maintien pour l'année 2014 – 2015 a été défendu et entendu. Les effectifs 2015 - 2016 ne

permettent pas de revendiquer un maintien de la 4^{ème} classe selon une information que monsieur le maire a reçue de madame Yveline DRUEZ.

9.11 Conseil de Vie de l'ESAT Jacques Prévert

Monsieur Sébastien LELONG explique qu'un conseil de vie aura lieu début juin. En fonction de l'agenda de l'élu référent, elle y assistera.

9.12 Réalisation d'un plan de la commune

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a chargé France Régie de réaliser un plan de la commune. Les commerçants sont démarchés pour l'achat d'encarts publicitaires qui le financeront.

9.13 Voirie rue du Hague Dike - Délibération n° 12MAI15_0055

Le conseil municipal Beaumont-Hague sollicite la Communauté de Communes de la Hague pour ajouter aux travaux de voirie la rue du Hague Dike du carrefour de l'étude du notaire à la naissance de la rue des Goublins.

9.14 Informations diverses

Avant de clore la réunion, le maire informe le conseil municipal que :

- Monsieur Gilles GELOT remercie le conseil municipal qui s'est associé à son deuil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 12 mai 2015

1	Approbation du compte rendu du 03 avril 2015	1
2	Vote des subventions - Délibération n° 12MAI15_0044.....	1
3	Finalisation des cessions et régularisations foncières au droit de l'ancienne gendarmerie Délibération n° 12MAI15_0045.....	3
4	Indemnité du receveur municipal - - Délibération n° 12MAI15_0046.....	3
5	Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux - - Délibération n° 12MAI15_0047.....	4
6	Approbation des documents réalisés par Géomat – Lotissement Cotis Capel - Délibération n° 12MAI15_0048	5
7	Résiliation du bail avec la Société Hippique Rurale - Délibération n° 12MAI15_0049	5

8	Charte d'entretien des espaces publics - Délibération n° 12MAI15_0050.....	6
9	Affaires et questions diverses	6
9.1	Rénovation des terrains de football - Délibération n° 12MAI15_0051.....	6
9.2	Choix du prestataire pour le feu d'artifice du 19 juillet 2015 - Délibération n° 12MAI15_0052	6
9.3	Structure gonflable - Délibération n° 12MAI15_0053.....	6
9.4	Fête de la Madeleine - - Délibération n° 12MAI15_0054.....	7
9.4.1	Fixation des droits de place pour la fête foraine.....	7
9.4.2	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place.....	7
9.5	Association Raz Blanchard et Hydroliennes	7
9.6	Dates à retenir	8
9.7	Le concert de stars des années 80	8
9.8	Circulation impasse des Violettes.....	8
9.9	Commission d'attribution des logements des Cités Cherbourgeoises.....	8
9.10	Fermeture d'une classe à l'école maternelle Jacques Prévert.....	8
9.11	Conseil de Vie de l'ESAT Jacques Prévert.....	9
9.12	Réalisation d'un plan de la commune	9
9.13	Voirie rue du Hague Dike - Délibération n° 12MAI15_0055	9
9.14	Informations diverses	9
	Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 12 mai 2015.....	9